

Acte n°A20220718-0 portant convocation de l'élection à la présidence de la Commission de Modération

Le Président par intérim de la Commission de Modération,

Vu l'article 2-2 du RIOR,

Vu le statut n° <u>S20220604-0</u> fixant les modalités de l'élection à la présidence de la Commission de Modération,

La Commission de Modération ayant été consultée,

ACTE:

ARTICLE 1

L'élection à la présidence de la Commission de Modération sera convoquée le 18 juillet 2022.

ARTICLE 2

Les candidats s'étant déclarés et étant éligibles sont :

- Melkiior

ARTICLE 3

L'accès au poste de Président de la Commission de Modération par le candidat élu sera effectif dès la publication du compte-rendu de vote.

Fait le 18 juillet 2022.

AIGLE**A**TTARDE

